

# ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

N° 24-181

Sandrine JANIAUD LARCHER, Maire de DELLE,

- Vu le code de la route ;
- Vu le code de la route et notamment l'article L325-1 relatif à la mise en fourrière ;
- Vu le code général des collectivités locales, et notamment ses articles L 2213-1 et L 2213-2 ;
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie, signalisation temporaire) approuvée par arrêtés ministériels des 5 et 6 novembre 1992 ;
- Vu la demande d'arrêté présentée par la société COLAS France – RD 83 – 90150 EGUENIGUE, mandatée par la ville de Delle pour réaliser des travaux de réfection ponctuelle de chaussée et d'ouvrages pour les eaux pluviales ;
- Vu l'arrêté n° 24-150 du 10 juin 2024

## CONSIDERANT

- qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement des usagers afin de permettre la fin des interventions ;

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** Les travaux de finitions ont lieu sur la période du 5 au 12 juillet 2024. L'ensemble des articles 2 à 6 de l'arrêté n° 24-150 restent en vigueur.

**ARTICLE 2 :** Madame le Maire, Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Directrice des Services Techniques, les Agents de la Gendarmerie, les Agents de la Police Intercommunale, le Garde-Champêtre, l'Agent de Surveillance de la Voie Publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera remise à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie ;
- Monsieur le Président de la CCST – Police Intercommunale ;
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers ;
- Monsieur le Chef de Centre du SAMU ;
- Monsieur le Directeur de la société COLAS France.

A Delle, le 03 juillet 2024.

Sandrine JANIAUD LARCHER  
Maire de DELLE



Mis en ligne sur le site internet de la commune le 09/07/2024 .  
par Mme Sandrine JANIAUD LARCHER, Maire de DELLE.